



Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

1 “Celui qui a commis **une injustice** envers son frère, en portant atteinte à son honneur ou autre, **qu'il s'en libère** auprès de lui aujourd'hui, avant qu'il n'existe plus ni dinar ni dirham.

2 S'il dispose de bonnes actions, on lui en prendra proportionnellement à son injustice et s'il ne dispose pas de bonnes actions, on prendra une partie des péchés de son frère pour les lui faire porter”<sup>(1)51</sup>.

#### Les Versets

﴿Et redoutez le jour où nulle âme ne suffira en quoi que ce soit à une autre; où l'on n'acceptera d'elle aucune intercession; et où on ne recevra d'elle aucune compensation. Et ils ne seront point secourus﴾ [Sourate Al-Baqara: 42].

﴿Et ne dévorez pas mutuellement et illicitement vos biens; et ne vous en servez pas pour corrompre des juges pour vous permettre de dévorer une partie des biens des gens, injustement et sciemment﴾ [Sourate Al-Baqara: 188].

﴿Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accordera un délai jusqu'au jour o ù leurs regards se figeront﴾ [Sourate Ibrahim: 42].

#### Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawsi Al-Azdi Al-Yamani. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam l'année de la bataille de Khaybar à laquelle il participa à ses côtés. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il fut libéré de cette fonction. Il vécut à Médine jusqu'à sa mort en l'an 58 de l'Hégire<sup>(9)</sup>.

#### Résumé

L'individu doit réparer les injustices qu'il a commises envers les gens et demander pardon à ceux à qui il a fait du mal avant que les comptes ne soient réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifatt As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifatt Al-As'hab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).

1 Al-Boukhari (2449).



# Compréhension (fiqh)

**1** Le Prophète ﷺ incite à prendre l'initiative de se repentir et de réparer les injustices commises envers les gens. Ainsi, celui qui détient **quelque chose qu'il a pris à son frère musulman sans droit**, que cela concerne son honneur, comme l'insulter, médire de lui, le calomnier ou autre, ou bien quelque chose d'autre, comme s'emparer de ses biens, violer un de ses droits, le frapper ou autre, doit se libérer auprès de lui avant le Jour de la Résurrection où on cessera de payer avec de l'argent et on ne pourra donc plus réparer les injustices commises. **Se libérer d'une injustice commise consiste à la réparer et à demander pardon à la personne concernée.**

**2** Si l'être humain ne se libère pas dans ce bas monde de l'injustice qu'il a commise, les comptes seront réglés en bonnes actions cédées et en mauvaises actions endossées. On prendra ainsi des bonnes actions de l'auteur de l'injustice s'il dispose de bonnes actions et on les donnera à la victime de son injustice. Si l'auteur de l'injustice ne dispose pas de bonnes actions, on prend des mauvaises actions de la victime de l'injustice et on les fait endosser à l'auteur de l'injustice. Ceci, conformément aux paroles du Prophète ﷺ qui dit: *"Savez-vous qui est l'homme ruiné?"*. On lui répondit: *"L'homme ruiné chez nous est celui qui n'a ni argent ni provisions"*. Il dit alors: *"L'homme ruiné de ma communauté est celui qui vient le Jour de la Résurrection avec la prière, le jeûne et l'aumône légale, mais en ayant insulté untel, diffamé tel autre, pris indûment ce qui appartient à un autre, fait couler le sang d'un autre encore et frappé un autre. On donnera alors aux uns et aux autres de ses bonnes actions et lorsque celles-ci seront épuisées tandis qu'il n'a pas dédommagé ses torts, on prendra alors des mauvaises actions de ses victimes et on les lui attribuera, puis on le jettera dans le Feu"<sup>(1)</sup>.*

## Un poète a dit:

*Il y en a parmi les gens pour qui traiter injustement les autres est une habitude et qui se justifie en avançant toutes sortes d'excuses.*

*Il consomme volontiers ce qui est illicite et prétend qu'il est envisageable que ce qui est illicite soit licite.*

*Ô toi qui consommes des revenus illicites, explique-nous dans quel livre il est dit que ce que tu consommes est licite?*

*Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qui se produit et que lors de la Résurrection Il tranchera entre les créatures.*

## Un autre poète a dit:

*Ne sois pas injuste lorsque tu en as le pouvoir, car l'injustice finit par t'apporter des regrets. Tes yeux succombent au sommeil et l'opprimé reste éveillé, invoquant Allah, Celui dont l'œil ne succombe pas au sommeil.*

1 Moslim (2581).

# Suivi

**1** (1) Prends garde de t'en prendre aux biens, aux vies et aux honneurs des gens, car Allah hâte la punition de l'injuste. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"Il n'y a pas de péché méritant qu'Allah hâte la punition de son auteur dans ce bas monde, avec ce qu'il lui prépare dans l'au-delà, comme l'injustice et la rupture des liens de parenté"<sup>(1)</sup>.*

**2** (1) Sachant qu'Allah qui est le Souverain, Subsistant par Lui-même, qui domine les cieux et la terre, s'est interdit l'injustice et dit: *"Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et Je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas injustes les uns envers les autres."<sup>(2)</sup>, que dire du serviteur faible qui dépend d'Allah?*

**3** (1) Prends l'initiative de te libérer auprès des gens des injustices que tu as commises à leur égard avant que tu ne le regrettes et que les regrets te soient inutiles.

**4** (1) Il est exigé dans le repentir de réparer les injustices commises et de s'en libérer auprès des gens concernés. Veille donc à ce que ton repentir soit accepté.

**5** (1) Prends garde à l'invocation de la victime de ton injustice, car elle est exaucée et les portes du ciel lui sont ouvertes. Le Prophète ﷺ dit en effet: *"...et redoute l'invocation de l'opprimé, car rien ne s'interpose entre elle et Allah"<sup>(3)</sup>.*

**6** (1) Prends garde à l'injustice, car le Prophète ﷺ a dit: *"Abstenez-vous d'être injustes, car l'injustice sera ténèbres le Jour de la Résurrection"<sup>(4)</sup>.*

**7** (2) Conserve les bonnes actions que tu as gagnées grâce à tes efforts et à ta ton adoration assidue d'Allah et ne les perds pas en les cédant à quelqu'un victime de ton injustice ou dont l'honneur a pâti par ta médisance.

**8** (2) Si tu crains d'être ruiné dans ce bas monde, sache qu'être ruiné dans l'au-delà est plus pénible et cause bien plus de malheur.

**9** (2) Imagine porter des péchés que tu n'as pas commis, mais que tu as endossés à cause d'une parole que tu as dite sur ton frère.

**10** (2) Empresse-toi de réparer les injustices que tu as commises avant d'être forcé de les réparer en cédant des bonnes actions ou en endossant des mauvaises, et non en donnant de ta richesse et de ton honneur.

1 Abou Dawoud (4902), Ibn Maja (4211) et At-Tirmidhi (2511).

2 Moslim (2577).

3 Al-Boukhari (1496) et Moslim (19).

4 Moslim (2578).